

**RECUEIL des ACTES
de l'OPAC 36**

**BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du 11 MARS 2026**

Auteur :

**Marie-Charlotte LECAROUX
Directrice Générale par intérim**

Date de mise en ligne :

16 MARS 2026



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 6

Représentés : 0

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur

Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-34437070-20260311-020226003110-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00031 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absents excusés :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par interim de l'OPAC 36

Objet : Emprunts - ISSOUDUN «Marx Dormoy» 22 LLS

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **2 447 714 €** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction de 10 logements collectifs PLUS, 7 logements collectifs PLAI et 5 logements collectifs PLS à ISSOUDUN – Marx Dormoy.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Directrice Générale par intérim est invitée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de **2 447 714 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 767 775 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

.../...

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS Foncier 353 846 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI 459 086 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI Foncier 240 202 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)

Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 5

Ligne du Prêt : Montant :	PLS Foncier 187 183 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Commission d'instruction :	110 €
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 6

Ligne du Prêt : Montant :	PLS 371 164 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Commission d'instruction :	220 €
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 7

Ligne du Prêt : Montant :	CPLS 68 458 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Commission d'instruction :	40 €
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +1.11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale par intérim à :

- signer le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale
par intérim



Marie-Charlotte LECAROUX



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle
de légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-34437070-20260311-02026030320-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00032 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par interim de l'OPAC 36

Objet : Emprunts - CHATEAUROUX «Touraine» - Construction de 10 logements individuels

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **1 996 464 €** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction de 4 logements individuels PLUS et 6 logements individuels PLA1 à CHATEAUROUX – Touraine.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Directrice Générale par intérim est invitée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de **1 996 464 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 534 227 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0.25 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

.../...

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS Foncier 329 787 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI 440 894 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0.50 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI RO ANRU 227 987 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.40 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>

Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0.50 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

Ligne du Prêt 5

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI Foncier RO ANRU 463 569 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.40 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0.50 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale par intérim à :

- Signer le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale
par intérim,



OPAC 36

Marie-Charlotte LECAROUX

Transmis pour contrôle
de légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-34437070-20260311-020260303130-02

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par interim de l'OPAC 36

Objet : Emprunt - LE BLANC «Rue Jean Carmet» - Réhabilitation de 10 logements

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de **47 370 €** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de **réhabilitation de 10 logements à LE BLANC – Rue Jean Carmet.**

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Directrice Générale par intérim est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de **47 370 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	47 370 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale par intérim à :

- Signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds,
- Réaliser tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale
par interim,



Marie-Charlotte LECAROUX

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 6

Représentés : 0

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-3443770-20260311-02026031340-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00034 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par interim de l'OPAC 36

Objet : Emprunt - MARTIZAY «Rochevieux» - Réhabilitation de 10 logements

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de **75 180 €** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de **réhabilitation de 10 logements à MARTIZAY – Rochevieux.**

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Directrice Générale par intérim est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de **75 180 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	75 180 €uros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale par intérim à :

- Signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds,
- Réaliser tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,



La Directrice Générale
par intérim,

Marie-Charlotte LECAROUX

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 6

Représentés : 0

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur
Direction Générale

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00037 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par interim de l'OPAC 36

Objet : Convention de partenariat District de l'Indre de Football

Le District de football de l'Indre a sollicité les bailleurs sociaux du Département afin d'accompagner financièrement et de manière opérationnelle un projet d'action qu'ils portent dans le cadre de la coupe du monde et à destination des jeunes de 11 à 15 ans résidant les quartiers prioritaires politique de la ville.

Cette action répond aux objectifs retenus dans le cadre de notre action sociale et de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé de valider le soutien financier à hauteur de 1 500 € et d'autoriser la Directrice générale par intérim à signer la convention de partenariat dont le projet est joint.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale
par intérim,



Marie-Charlotte LECAROUX

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-34437070-20260311-0202600370-02



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 6

Représentés : 0

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur
Direction Générale

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-34437070-20260311-02026031380-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00038 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par interim de l'OPAC 36

Objet : Convention portant stratégie de lutte contre les dépôts sauvage de déchets et d'encombrants sur les quartiers dotés de points d'apport volontaire : avenant n° 2

L'Office accompagne depuis 2024, le déploiement du nouveau mode de collecte décidé par la Collectivité en particulier sur les quartiers de Beaulieu et Saint-Jacques qui sont parmi les premiers quartiers équipés de points d'apport volontaire.

Considérant les incivilités répétées commises à l'endroit des points d'apports volontaires et la nécessité d'y remédier, particulièrement sur le quartier Beaulieu, mais sans omettre les dysfonctionnements qui peuvent être observés sur le quartier Saint-Jacques, une convention a été négociée de manière pluripartite, validée par délibération du 10/04/2024 et signée en mai 2024.

Un premier avenant a fait l'objet d'une validation par délibération du 04/02/2025 pour prolonger l'intervention sur l'année 2025, le Bureau du Conseil d'Administration est de nouveau sollicité pour acter la poursuite des actions sur 2026 et autoriser la directrice générale par intérim à signer le projet d'avenant.

La convention définit les actions à initier et coordonner par les partenaires pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants sur le quartier Beaulieu et particulièrement autour des points d'apport volontaire et les engagements de chacun pour y parvenir.

Il est précisé que cette action est inscrite dans le projet de plan d'actions 2026 de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB sur les QPV (au même titre que 2025).

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'acter la poursuite des actions sur 2026 et d'autoriser la directrice générale par intérim à signer le projet d'avenant.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale
par intérim,



Marie-Charlotte LECAROUX

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 6

Représentés : 0

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur
QUALITE/HSS

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 MARS 2026

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

12 MARS 2026

RECU EN PREFECTURE

Le 12 mars 2026

VIA DOTELEC - Dematis

035-34437070-20260311-020226003393-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00039 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 03 mars 2026, s'est réuni le 11 mars 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistait également :

Mme Marie-Charlotte LECAROUX, Directrice Générale par intérim de l'OPAC 36

Objet : Renouvellement du marché de l'enquête annuelle

Conscient de la nécessité d'améliorer continuellement le service au bénéfice de ses locataires, l'OPAC 36 s'est inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de qualité de service. La satisfaction des locataires est donc l'objectif qui dicte au quotidien les actions mises en œuvre par les services de l'OPAC 36.

L'écoute locataire permet d'établir un bilan axé sur différentes thématiques identifiées à travers les enquêtes de satisfaction et offre la possibilité à la fois :

- de définir des plans d'actions opérationnels précis en lien avec les attentes des locataires ;
- de renforcer la dynamique de la démarche qualité au sein des équipes et des partenaires ;
- de valoriser l'image du bailleur auprès de ses locataires et des institutionnels.

Depuis 2018, pour compléter les résultats issus des enquêtes internes, la réalisation d'une enquête annuelle est ainsi intégrée à la stratégie qualité de l'OPAC36, dans ce cadre il est fait appel à un prestataire afin de réaliser une enquête annuelle, dont le résultat attendu doit permettre de :

- satisfaire aux exigences des locataires en allant au-devant de leurs attentes ;
- faire entendre la voix du locataire au sein de l'office dans l'objectif général de le fidéliser tout en visant au-delà des exigences convenues.
- Obtenir une vision sectorisée de la satisfaction avec un regard notamment sur les quartiers prioritaires politique de la ville

Dans le cadre de la démarche qualité et afin d'assurer la continuité du service rendu au locataire, le Bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé :

- de valider le principe de fonctionnement défini ci-dessus,
- d'autoriser la Directrice Générale par intérim à passer tous actes et contrats nécessaires, à signer toutes les pièces utiles au montage du dossier pour permettre la réalisation de l'enquête annuelle.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,



La Directrice Générale
par intérim,

Marie-Charlotte LECAROUX